



17ème législature

Question N° : 2616	De M. Vincent Rolland (Droite Républicaine - Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et accès aux soins		Ministère attributaire > Santé et accès aux soins
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Cartographie des zones sous-dotées en chirurgiens dentistes	Analyse > Cartographie des zones sous-dotées en chirurgiens dentistes.
Question publiée au JO le : 03/12/2024 Date de changement d'attribution : 24/12/2024		

Texte de la question

M. Vincent Rolland attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la cartographie des zones sous-dotées en chirurgiens-dentistes. La pénurie de chirurgiens-dentistes frappe de nombreux territoires, notamment dans les secteurs de montagne, du fait de l'inégale répartition de ces professionnels de santé. En effet, le zonage relatif à la démographie des chirurgiens-dentistes a pour but de définir les zones où des mesures sont nécessaires pour rééquilibrer l'offre de soins dentaires. Il est également déterminant dans la mise en place d'un dispositif d'incitation à l'installation et au maintien d'exercice dans les zones les moins dotées. Il apparaît donc nécessaire d'établir le zonage des chirurgiens-dentistes en tenant compte de la population saisonnière en sus de celle résidente permanente afin de mesurer les réels besoins sur un territoire. La population peut être multipliée par 40 durant la période hivernale dans certaines stations de ski ; le besoin en soins dentaires est donc relativement marqué. Il faut donc tenir compte des flux touristiques pour déterminer la densité. Ainsi, il lui demande si elle compte favoriser une meilleure répartition géographique des chirurgiens-dentistes en prenant en compte les spécificités de chaque territoire afin de répondre au mieux aux demandes de soins dentaires.